

Alliance globale pour l'Initiative résilience - Sahel et Afrique de l'Ouest (AGIR)

Déclaration commune

Après une série de concertations et de consultations ayant associé les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et leurs organisations régionales, les organisations de producteurs agricoles, d'éleveurs, du secteur privé et de la société civile, les partenaires financiers bi et multilatéraux et les agences des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales, les parties prenantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle se sont réunies à Ouagadougou le 6 décembre 2012 dans le cadre du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), afin de sceller l'Alliance globale pour l'Initiative Résilience - Sahel et Afrique de l'Ouest. Elles ont à cet effet adopté la déclaration qui suit.

Contexte

1. Au cours des dix dernières années, les pays de la bande sahélienne ont été le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives, notamment en 2005, 2010 et 2012. En cette année 2012, ces crises ont touché 6 millions de personnes en insécurité alimentaire sévère. Dans certains pays, le taux de malnutrition aigüe générale dépasse régulièrement le seuil d'alerte de 10 %. Chaque année, des milliers d'enfants meurent de la malnutrition et de ses conséquences.

2. Même si les pays sahéliens sont les plus exposés, de nombreux autres pays ouest-africains sont touchés. L'Afrique de l'Ouest dans son ensemble est un espace d'interdépendances et de complémentarités, au sein duquel les pays de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS doivent agir solidairement pour éradiquer la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle.

3. Les causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont multiples, complexes et hybrides. Elles conjuguent risques, incertitudes et vulnérabilité structurelle liés :

- i. À l'extrême pauvreté et la faiblesse du pouvoir d'achat, à l'incapacité de générer des revenus stables et à la dégradation des moyens d'existence d'une frange des ménages ruraux et urbains, affectant la capacité de ces derniers à accéder aux services sociaux de base (santé, éducation, hygiène, eau, assainissement) ;
- ii. Au dysfonctionnement des marchés et des chaînes de valeur, notamment les entraves à la libre circulation des marchandises engendrant des coûts de transaction élevés et la volatilité excessive des prix ;
- iii. Aux chocs climatiques et catastrophes environnementales (sécheresses, inondations, invasion acridienne) ;
- iv. Aux conflits et troubles socio-politiques.

4. Les causes de cette insécurité s'inscrivent dans un contexte démographique préoccupant. Tout délai dans la maîtrise de la fécondité ralentira le processus de développement et questionnera l'avenir de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

5. Réunis à Bruxelles le 18 juin 2012 lors d'une consultation de haut niveau sur la crise alimentaire dans le Sahel, les décideurs politiques sahéliens et ouest-africains et leurs partenaires de la communauté internationale se sont entendus sur le caractère chronique et structurel des facteurs sous-tendant les crises alimentaires et nutritionnelles qui affectent la résilience des ménages et familles les plus vulnérables. Ils

ont convenu de construire ensemble une *Alliance globale pour l'initiative résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR)*. La finalité de cette initiative à long terme est de mettre définitivement fin au cycle de la faim et de la malnutrition. Pour concrétiser ce partenariat, des consultations ont été menées dans le cadre du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, avec l'ensemble des parties prenantes. Les partenaires techniques et financiers se sont réunis à Bruxelles le 23 juillet, les organisations régionales sahéliennes et ouest-africaines le 10 septembre à Abidjan, les producteurs agricoles, la société civile et le secteur privé le 22 octobre à Ouagadougou. Les 7 et 8 novembre, toutes les parties prenantes se sont retrouvées à Paris pour discuter du contenu d'une feuille de route de l'Alliance.

Objectif

6. A l'issue de ce processus de consultation inclusive, les parties prenantes se sont accordées pour définir la Résilience comme « **La capacité des ménages, des familles et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc et à y répondre efficacement, ainsi qu'à récupérer et à s'adapter de manière durable** ». Cette définition invite à conjuguer dans une même démarche les réponses structurelles de développement à long terme et celles humanitaires à court terme.

7. Les parties prenantes se sont fixées comme objectif global de « **Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines** ». D'ici 20 ans, l'Alliance vise l'objectif 'Faim zéro', à savoir l'éradication de la faim et de la malnutrition. Une feuille de route précisera les objectifs spécifiques chiffrés et les critères d'évaluation.

8. Pour ce faire, l'Alliance convient de concentrer ses efforts sur les catégories de ménages suivantes :

- i. Les producteurs agricoles ayant un accès limité au marché, en situation d'insécurité foncière, et disposant de peu de capitaux pour investir dans l'agriculture, ne produisant ainsi pas suffisamment pour se nourrir et disposant de peu d'opportunités de diversification. Ce groupe compte en son sein de nombreux ruraux sans terre.
- ii. Les agropasteurs et pasteurs dont le cheptel productif et les moyens d'existence sont continuellement menacés par des accidents climatiques récurrents.
- iii. Les travailleurs pauvres agricoles et non agricoles en milieux urbain et rural.

Dans ces trois catégories de ménages, un accent particulier sera mis sur les groupes les plus vulnérables que sont les *enfants de moins de cinq ans, et en particulier ceux de moins de 2 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes*. Un effort spécifique sera en outre consenti au profit des femmes en général au regard de leur rôle crucial en matière de production alimentaire, de génération de revenus, d'éducation, de santé et de nutrition des enfants.

9. L'Alliance se propose de mettre en œuvre de manière complémentaire et coordonnée des actions aux trois échelles : i) locale, en appui aux initiatives et mécanismes endogènes et des collectivités locales ; ii) nationale, en appui aux programmes d'investissement et aux mécanismes de concertation existants, en particulier dans six pays cibles prioritaires de la bande sahélienne (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Sénégal), et iii) régionale en appui/accompagnement aux plans régionaux et aux mécanismes de gouvernance mis en place par les trois organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS). Les actions menées en appui aux trois organisations régionales dans le cadre de l'Alliance profiteront à l'ensemble des 17 pays de leur espace géographique (15 pays membres de la CEDEAO, plus la Mauritanie et le Tchad).

Principes

10. L'Alliance repose sur les principes suivants :

- i. Une compréhension commune de l'ensemble des parties prenantes du concept de « **résilience** », de l'objectif général de l'Alliance et des populations cibles.
- ii. L'accompagnement de la mise en œuvre et le renforcement des dimensions relatives à la résilience des politiques sahéniennes et ouest-africaines d'investissement agricole de l'ECOWAP/PDDAA, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN), de santé, d'éducation, de protection sociale, d'infrastructures, de développement des marchés, etc.
- iii. L'inter-sectorialité et la subsidiarité, d'une part aux différentes échelles d'intervention (local/municipale, nationale et régionale) et, d'autre part, entre les différentes catégories d'intervenants sur la base de leurs avantages comparatifs et d'une répartition claire des rôles et responsabilités.

Gouvernance

11. La gouvernance régionale de l'Alliance repose sur le leadership politique et technique de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, et s'appuie sur les structures, plateformes et réseaux existants.

Au niveau des pays, le dialogue, l'orientation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre seront assurés dans le cadre d'instances inter-sectorielles (sécurité alimentaire et nutritionnelle, santé et affaires sociales, etc.) et multi-acteurs (producteurs agricoles, secteur privé, société civile, partenaires techniques).

A toutes ces échelles, des « espaces spécifiques » d'expression seront dédiés aux organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, de la société civile et du secteur privé, y compris pour leur permettre de renforcer leurs capacités organisationnelles, de réflexion et de dialogue.

12. Afin de garantir l'efficacité de l'action collective, les partenaires internationaux techniques et financiers de l'Alliance conviennent de se coordonner selon des modalités à définir entre eux dans le but de maintenir l'engagement de la communauté internationale, de faciliter l'interface politique entre la communauté internationale et les décideurs politiques sahéniens et ouest-africains ainsi que de faciliter la coordination et la définition de positions communes des partenaires techniques et financiers. Ils conviennent de développer ou de renforcer une telle approche dans chacun des pays concernés, ainsi qu'au niveau régional dans le cadre du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA).

Priorités

13. S'appuyant sur les priorités de l'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnel, l'Alliance est centrée autour de quatre piliers stratégiques :

Pilier 1 : Restauration, renforcement des moyens d'existence et protection sociale des plus vulnérables, notamment à travers l'appui aux cadres stratégiques de protection sociale, aux réserves de sécurité alimentaire et aux mécanismes locaux de solidarité face aux crises alimentaires et nutritionnelles.

Pilier 2 : Renforcement de la santé et de la nutrition, avec notamment l'appui à la mise en œuvre de programmes de filets sociaux ciblés sur la nutrition, d'accès aux services sociaux de base (éducation, hygiène-eau-assainissement, prévention et soins de santé, planning familial, etc.), ainsi que la promotion de bonnes pratiques sanitaires et nutritionnelles.

Pilier 3 : Augmentation durable de la production alimentaire, des revenus des ménages vulnérables et de leur accès aux aliments, avec une priorité sur :

- i. Les investissements agricoles ciblés sur les exploitants familiaux vulnérables, les agro-pasteurs et les pasteurs, en facilitant notamment l'accès à la sécurité foncière et aux marchés ainsi que le développement des infrastructures, des sources de crédit, et des instruments de gestion du risque agricole ;
- ii. Les investissements ciblés sur le pastoralisme ;
- iii. La gestion durable des ressources naturelles, en particulier la fertilité des sols ;
- iv. La diversification, la promotion d'emplois et autres sources de revenus en milieu rural et urbain ;
- v. Le renforcement des marchés locaux, nationaux et régionaux et des chaînes de valeur.

Pilier 4 : Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec une attention particulière sur :

- i. L'appui au dispositif d'information et d'alerte précoce, notamment la mise en œuvre du *Cadre Harmonisé* d'analyse de la vulnérabilité, de *ECOAGRIS*, le *Système d'Information agricole régionale (SIAR)* et des mécanismes locaux et communautaires d'alerte précoce, etc. ;
- ii. L'appui aux programmes d'adaptation au changement climatique et le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe ;
- iii. La gouvernance en matière de stratégies de population-développement, de « genre », de prévention et gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles ;
- iv. Le renforcement des capacités de pilotage et de mise en œuvre des programmes des États, des organisations inter-gouvernementales, de la société civile et du secteur privé ;
- v. L'appui au RPCA et à la mise en œuvre de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires ;
- vi. L'appui à la recherche-action, à l'innovation et à l'anticipation.

14. A court terme, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA appuyées par le CILSS, poursuivront le processus de mise en œuvre de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires qui est l'outil indispensable d'une action coordonnée et efficace. Dans ce cadre, le mécanisme de construction du consensus sur l'analyse de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle (cadre bonifié) sera opérationnalisé. Parallèlement, la mise en œuvre de la stratégie régionale de stockage alimentaire sera accélérée. Les parties prenantes de l'Alliance conviennent de se retrouver dans les prochains mois pour examiner les appuis additionnels nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités régionales.

15. Dans la perspective de la prochaine réunion du RPCA en 2013, les parties prenantes adopteront une feuille de route régionale sur la base de la présente déclaration et des acquis du processus de consultation déjà engagé ; y compris des objectifs généraux chiffrés, des objectifs spécifiques affinés, des priorités et des indicateurs de suivi-évaluation et de mesure d'impact. Concomitamment, des dialogues inclusifs seront engagés dans les pays cibles, pour décliner les priorités en cadres opérationnels de financement, de mise en œuvre et de suivi-évaluation sur la base des politiques et plans nationaux existants. Un point exhaustif des priorités et des besoins complémentaires en financement sera fait au plus tard en décembre 2013.

Ouagadougou, le 6 décembre 2012

Les parties prenantes de l'Alliance AGIR